

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01314

Numéro SIREN : 835 200 999

Nom ou dénomination : 5TOUCHES

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2023 sous le numéro de dépôt 20733



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2023007224**

Dépôt n° : 2023/20733

Le: 26 mai 2023

2023 C

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

ADMINISTRATION PROVISOIRE :

SAS 5 TOUCHES

DESIGNATION :

11/07/2022

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE :

Selarl BCM, prise en la personne de Jean-Baptiste ALBERTINI

REFERENCE DU GREFFE

2023006771

N° DOSSIER : 35093

B

Administrateurs

REÇU

17 MAI 2023

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

**REQUÊTE AUX FINS DE PROROGATION DE LA MISSION DE
L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE**

A l'attention de Madame Françoise LARGET, agissant par délégation de Monsieur jacq
FINESCHI, Président du tribunal,

Monsieur le Président,

La Selarl BCM, prise en la personne de Maître Jean-Baptiste ALBERTINI, Administrateur Judiciaire, demeurant 35-37, Avenue Sainte-Foy - 92200 Neuilly-sur-Seine

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Par ordonnance en date du 11 juillet 2022, vous avez bien voulu me désigner, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 11 janvier 2023, en qualité d'Administrateur Provisoire de la SAS 5 TOUCHES située 3 Square du Capitaine Claude Bar - 92200 Neuilly-sur-Seine, avec pour mission de :

- Se faire remettre l'ensemble des documents et des archives, dans le délai d'un mois à compter de la notification de l'ordonnance;
- Généralement, passer tous actes poursuivant l'objet social.

Par ordonnance en date du 2 février 2023, vous avez bien voulu proroger ma mission jusqu'au 11 avril 2024.

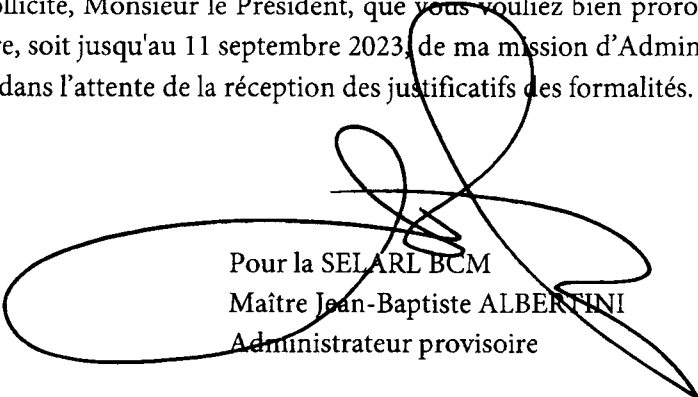
A date, et malgré mes relances à la société, je n'ai pas encore obtenu copie du justificatif des formalités qui doivent être opérées auprès du greffe s'agissant de la modification de la direction et du SIE s'agissant de l'acte de cession de titres. L'expert-comptable m'a en effet confirmé que ce retard serait lié à la durée de traitement auprès des services du greffe.

En outre, au regard de la mission qui m'a été confiée en qualité d'administrateur provisoire et dans l'attente de l'accomplissement des formalités, il convient de procéder à l'approbation des comptes pour l'exercice clos 2022.

Dans ce contexte, il conviendrait que ma mission soit prolongée pour une durée de cinq mois.

C'EST POURQUOI l'exposante sollicite, Monsieur le Président, que vous vouliez bien proroger pour une durée de 5 mois supplémentaire, soit jusqu'au 11 septembre 2023, de ma mission d'Administrateur Provisoire de la SAS 5 TOUCHES, dans l'attente de la réception des justificatifs des formalités.

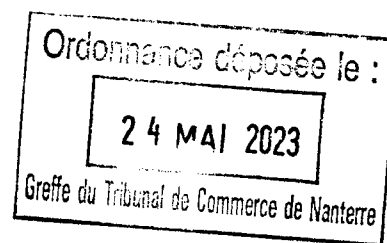
Neuilly-sur-Seine, le 16 mai 2023,



Pour la SELARL BCM
Maître Jean-Baptiste ALBERTINI
Administrateur provisoire

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT



Requête n° 2023007224

Affaire: SELARL BCM mission conduite par Me Jean-Baptiste ALBERTINI SAS STOUCHES

ORDONNANCE

Nous, *Catherine DREVILLOU*, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi,
président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu notre ordonnance de référé en date du 11 juillet 2022
Vu notre ordonnance de prorogation de la mission du 02 février 2023,

Prorogeons pour une durée supplémentaire de 5 mois, soit jusqu'au 11 septembre 2023 la mission
confiée à SELARL BCM mission conduite par Me Jean-Baptiste ALBERTINI désignée en qualité
d'administrateur provisoire de la société :

**SAS STOUCHES
3 Square du Capitaine Claude Bar
92200 Neuilly-sur-Seine
RCS NANTERRE : 835 200 999**

Ordonnons, à la diligence de l'administrateur provisoire, la mention au registre du commerce et des
sociétés de la présente décision,

Disons que la présente décision sera déposée en annexe du registre du commerce et des sociétés par
le greffier.

Fait à Nanterre, le *23/5/2023*

Le greffier,
A-Marie Carluéc

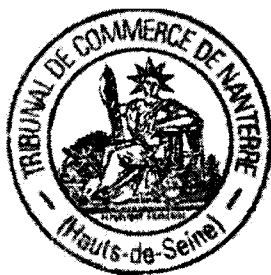
Le juge délégué,



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2023O07224
Nom du dossier	SELARL BCM mission conduite par Me Jean-Baptiste ALBERTINI / SAS 5TOUCHES
Délivrée le	26/05/2023

Quatrième et dernière page.